

Lockington, Elliott (SPAC/PSPC)

De : Kim, Sabrina <Sabrina.Kim@pmo-cpm.gc.ca>
Envoyé : 20 octobre 2020, 18 h 51
À : Roy, Cecely (SPAC/PSPC); Wellstead, Alex; Vaillancourt, Ann-Clara
C. c. : fitz-morris, James (SPAC/PSPC); Power, John (IC); Lockington, Elliott (SPAC/PSPC); Kusnick, Chelsea (SPAC/PSPC); Belliveau, Sébastien; Khalil, Samantha; Gagnon, Chantal; Tran, Thi
Objet : RÉP. : DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS DES MÉDIAS SUR FTI / COMMENTAIRES REQUIS AU PLUS TARD À 18 h 50 / Québecor et Globe

Merci Cecely. Tout me semble en ordre. J'ajoute certains collègues en c. c. pour l'information.

De : Roy, Cecely (SPAC/PSPC) <cecely.roy@canada.ca>
Envoyé : Mardi 20 octobre 2020, 18 h 30
À : Kim, Sabrina <Sabrina.Kim@pmo-cpm.gc.ca>; Wellstead, Alex <Alex.Wellstead@pmo-cpm.gc.ca>; Vaillancourt, Ann-Clara <Ann-Clara.Vaillancourt@pmo-cpm.gc.ca>
C. c. : fitz-morris, James (SPAC/PSPC) <james.fitz-morris@canada.ca>; Power, John (IC) <john.power@canada.ca>; Lockington, Elliott (SPAC/PSPC) <elliott.lockington@canada.ca>; Kusnick, Chelsea (SPAC/PSPC) <chelsea.kusnick@canada.ca>
Objet : DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS DES MÉDIAS SUR FTI/ COMMENTAIRES REQUIS AU PLUS TARD À 18 h 50 / Québecor et Globe

Bonjour,

Comme mentionné – veuillez voir ci-dessous les réponses à chacune des deux demandes que nous avons reçues concernant les ventilateurs de FTI : 1) de Québecor (à traduire); et 2) du Globe. D'abord, pour la demande de Québecor – le journaliste a parlé avec l'entreprise.

Le libellé de la réponse a été approuvé jusqu'à l'échelon du ministre, et nous faisons de notre mieux pour limiter tout ajout, qui ne ferait qu'allonger le délai de réponse du ministère, dont l'échéance est déjà dépassée. Le délai est très court, et je m'en excuse, mais très peu de temps nous a été alloué par le ministère qui doit envoyer la réponse. La réponse correspond à une réponse précédemment envoyée à Blacklocks sur le même sujet.

Merci.
Cecely

1.

Réponse média

Québecor

Richer, Jules (Québecor)

Date de réception de l'appel : 13 octobre 2020 à 11 h 25

Échéance : 20 octobre 2020 à 17 h

Niveau 1 - COVID-19 : Contrat pour des ventilateurs avec Baylis

QUESTIONS / RÉPONSES :

Q1. Quel modèle de ventilateur a été commandé? and Q2. Combien de ventilateurs ont été commandés?

R1-R2 Au nom de l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), et sur recommandation d'un comité d'experts composé de médecins cliniciens, d'experts de la chaîne d'approvisionnement et de spécialistes du domaine de la fabrication, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) a attribué un contrat de 237 millions de dollars à FTI Professional Grade Inc. pour la fourniture de 10 000 ventilateurs V4C-560.

<https://rechercherouvert.canada.ca/fr/ct/id/phac-aspc,C-2020-2021-Q1-00567>

Q3. Est-ce que la compagnie Baylis Medical est associée comme sous-contractant au bénéficiaire du contrat, FTI Professional Grade?

R3. SPAC a attribué un contrat à FTI Professional Grade Inc., ~~dont Baylis Medical est un sous-traitant.~~ SPAC n'a participé à aucun accord convenu entre les deux sociétés dans le cadre de leur relation, ~~et traite directement avec~~ FTI Professional Grade Inc. et ses fournisseurs.

Le gouvernement du Canada n'a attribué aucun contrat à Baylis Medical pour des approvisionnements liés à la COVID-19, y compris des ventilateurs.

Q4. Combien de ventilateurs ont été livrés jusqu'à maintenant?

R4. En date du 13 octobre, le Canada avait reçu **plus de 3 000 ventilateurs dans le cadre de ses différents contrats, notamment des livraisons provenant de fabricants canadiens.**

Q5. En accordant le contrat à FTI Professional Grade, le gouvernement Trudeau au début du mois d'avril dernier s'est-il placé en situation de conflit d'intérêts, étant donné qu'un de ses principaux bénéficiaires était député du PLC à peine six mois auparavant? Le conflit d'intérêts possible est d'autant plus patent que le contrat représente une somme majeure, soit 237 millions \$.

Q6. Lorsque le contrat pour la fabrication des ventilateurs a été décerné à FTI Professional Grade, le gouvernement fédéral était-il au courant que Baylis Médicale était un sous-traitant important du contrat?

Q7. Pourquoi avoir accordé un contrat de cette taille à la compagnie FTI Professional Grade, qui ne dispose d'absolument aucune qualification connue pour produire des ventilateurs médicaux et qui existe seulement depuis le 31 mars 2020, selon le registre canadien des entreprises?

Q8. Frank Baylis ou des représentants de Baylis Médicale ont-ils effectué des représentations ou fait des demandes de renseignement auprès du gouvernement fédéral dans le but d'aider FTI Professional Grade à obtenir le contrat des ventilateurs?

Q9. Le gouvernement fédéral a-t-il payé un prix juste et raisonnable pour les 10 000 ventilateurs achetés en vertu de ce contrat ? Sur quels critères s'est-il basé pour accepter un prix par unité de 23 700 \$ (obtenu en divisant le prix du contrat, 237 millions \$, par le nombre d'unités commandées, soit 10 000)?

R5-9. En mars, le gouvernement du Canada a lancé son [Plan canadien de mobilisation de l'industrie pour lutter contre la COVID-19](#), mené par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Dans le cadre de ce plan, ISDE a lancé un appel à l'action aux fabricants et aux entreprises du Canada pouvant être en mesure de soutenir la réponse du Canada à la pandémie. Dans le cadre de cet appel, ~~un consortium appelé Ventilators for Canadians a présenté~~ une proposition **a été présentée** pour le ventilateur V4C-560, qui **a été** examinée et recommandée par un comité d'experts composé de médecins cliniciens, d'experts de la chaîne d'approvisionnement et de spécialistes du domaine de la fabrication.

~~Dans le cadre de cet appel, un consortium appelé Ventilateurs pour les Canadiens (V4C) a présenté une proposition pour le ventilateur V4C-560. Le~~

Pour donner suite à la recommandation du comité d'experts et à la demande de l'Agence de la santé publique du Canada, Services publics et Approvisionnement Canada a négocié et signé a conclu un contrat de 237 millions de dollars avec FTI Professional Grade (un membre du consortium V4C) pour la fourniture de 10 000 ventilateurs V4C-560. ~~Toutes les procédures normales de passation de contrat ont été suivies, y compris une vérification de l'intégrité du fournisseur.~~

~~En outre,~~ En comparaison aux autres contrats que le Canada a passés pour des ventilateurs disponibles sur le marché et fabriqués au Canada, le prix par unité dans ce contrat est à la fois stable et comparable. Santé Canada a autorisé le ventilateur V4C-560 en juin 2020.

Ce contrat est également représente un investissement dans ~~notre~~ la capacité canadienne de production d'équipements médicaux essentiels, qui aidera à garantir que les Canadiens disposent d'une source d'approvisionnement stable, pendant la pandémie actuelle et à l'avenir. ~~sans dépendre entièrement de sources d'approvisionnement étrangères.~~

The Globe and Mail

Walsh, Marieke (The Globe and Mail)

Date de réception de l'appel : 16 octobre 2020 à 14 h 55

Echéance : 19 octobre 2020 à 17 h

Niveau 1 – COVID-19 – Contrats avec Baylis pour des EPI et des ventilateurs

QUESTIONS ET RÉPONSES :

Q1. Pourriez-vous préciser si le gouvernement du Canada a conclu un contrat avec Baylis Medical pour la fourniture de ventilateurs ou de tout autre EPI ou dispositif médical?

En mars, le gouvernement du Canada a lancé son [Plan canadien de mobilisation de l'industrie pour lutter contre la COVID-19](#), mené par Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Dans le cadre de ce plan, ISDE a lancé un appel à l'action aux fabricants et aux entreprises du Canada pouvant être en mesure de soutenir la réponse du Canada à la pandémie. Dans le cadre de cet appel, un ~~consortium appelé Ventilators for Canadians a présenté une~~ proposition a été présentée pour le ventilateur V4C-560, qui a été examinée et recommandée par un comité d'experts composé de médecins cliniciens, d'experts de la chaîne d'approvisionnement et de spécialistes du domaine de la fabrication.

~~Dans le cadre de cet appel, un consortium appelé Ventilateurs pour les Canadiens (V4C) a présenté une proposition pour le ventilateur V4C-560. Le~~

Pour donner suite à la recommandation du comité d'experts et à la demande de l'Agence de la santé publique du Canada, Services publics et Approvisionnement Canada a négocié et signé a conclu un contrat de 237 millions de dollars avec FTI Professional Grade (un membre du consortium V4C) pour la fourniture de 10 000 ventilateurs V4C-560. ~~Toutes les procédures normales de passation de contrat ont été suivies, y compris une vérification de l'intégrité du fournisseur.~~

~~En outre,~~ En comparaison aux autres contrats que le Canada a passés pour des ventilateurs disponibles sur le marché et fabriqués au Canada, le prix par unité dans ce contrat est à la fois stable et comparable. Santé Canada a autorisé le ventilateur V4C-560 en juin 2020.

Ce contrat est également représente un investissement dans notre la capacité canadienne de production d'équipements médicaux essentiels, qui aidera à garantir que les Canadiens disposent d'une source d'approvisionnement stable, pendant la pandémie actuelle et à l'avenir. ~~sans dépendre entièrement de sources d'approvisionnement étrangères.~~

Q2. Un contrat a-t-il été accordé à Baylis Medical pour effectuer des travaux et, si oui, pouvez-vous confirmer la nature des contrats et si l'entreprise participe à des travaux gouvernementaux?

R2. Le gouvernement du Canada n'a attribué aucun contrat à Baylis Medical pour des approvisionnements liés à la COVID-19, dont des ventilateurs.